



# **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

**Investissements  
énergétiques  
visant à réduire la  
déforestation en  
République  
démocratique du  
Congo**



## **Cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt : Investissements énergétiques visant à réduire la déforestation en République démocratique du Congo (Programme « Énergie Durable 2 »)**

### **A. CONTEXTE**

#### **À propos de UNCDF**

Le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) mobilise et catalyse des flux de capitaux accrus pour des investissements à fort impact sur les marchés à haut risque, en particulier dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les contextes fragiles.

Réaffirmé par les États membres dans le Compromis de Sevilla, le document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, le mandat unique de UNCDF en matière de capitaux lui permet de déployer des financements concessionnels catalytiques là où d'autres ne le peuvent pas. S'appuyant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, l'UNCDF comble les déficits de financement structurels sur les marchés mal desservis.

En combinant subventions, prêts concessionnels et garanties avec des services de conseil en structuration, UNCDF absorbe les risques, renforce les fondements du marché et débloque des flux d'investissement qui peuvent ensuite être amplifiés par les institutions de financement du développement, les banques multilatérales de développement et les investisseurs commerciaux.

Grâce à ses trois compétences clés – le financement des MPME, le financement infranational et le financement numérique –, UNCDF met en place des écosystèmes financiers résilients, soutient la création d'emplois et favorise une croissance économique durable dans plus de 70 pays, en travaillant en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies et les partenaires de développement afin de proposer des solutions de financement mixte évolutives qui favorisent un changement systémique.

## À propos du projet de développement



### Contexte stratégique et objectifs de développement

De 2019 à 2025, UNCDF, en partenariat avec le PNUD, a mis en œuvre le programme « Consommation durable et substitution partielle de l'énergie du bois » financé par L'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) sous le portefeuille du Fonds national de REDD+ (FONAREDD). Ce programme a conduit à l'élaboration de la politique énergétique nationale et de la stratégie pour la cuisson propre, le plan directeur pour le déploiement du gaz de pétrole liquéfié (GPL) dans la ville de Kinshasa, l'intégration des spécificités du GPL dans le cadre réglementaire des hydrocarbures. UNCDF a mis en place un mécanisme de fonds d'incubation et de défi pour l'engagement du secteur privé, ce qui a permis la vente de plus de 300 000 solutions de cuisson propre (foyers améliorés et kits GPL) et plus de 5 000 tonnes de combustible propre, notamment du GPL et des briquettes de biomasse, avec comme impact la préservation de plus de 1 000 hectares de forêt et réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 100 000 tonnes, dépassant ainsi les objectifs du programme. Aussi, plus de 1 000 emplois ont été créés, dont plus de 53 % occupés par des femmes. À partir de 1,5 million de dollars de subventions et de 650 000 dollars de prêts concessionnels, les partenaires ont mobilisé plus de 22 millions de dollars de financement supplémentaire.

Fort des résultats de ce programme, UNCDF a lancé le programme « **Investissements énergétiques pour réduire la déforestation en RDC / Énergie durable 2** » pour la période 2026-2030, financé par CAFI sous le portefeuille FONAREDD. Cette deuxième phase du programme est une initiative axée sur l'investissement qui élargit le mandat de l'UNCDF en matière de capitaux afin d'offrir des financements à des projets énergétiques et à des institutions financières ou des intermédiaires, dans le but de faciliter la transition vers l'abandon des combustibles traditionnels et des moyens de cuisson à fortes émissions.

**L'objectif général** du programme est de promouvoir les investissements dans les énergies propres afin (i) de stabiliser l'approvisionnement en énergies propres, (ii) de remplacer la demande en bois de chauffage non durable, (iii) de réduire les taux de déforestation, (iv) d'améliorer la qualité de vie et la santé de la population locale, en particulier celle des femmes et des filles qui supportent la charge principale de la collecte et de l'utilisation des combustibles traditionnels, et (v) de favoriser l'autonomisation économique des femmes dans le domaine de l'accès à l'énergie.

Le programme atteindra cet objectif général en fournissant des investissements aux PME/grandes entreprises et aux institutions financières ou intermédiaires ayant un impact sur **les domaines sectoriels prioritaires** suivants :

**1) GPL** – avec pour objectif d'investir dans ou de faire progresser le développement de projets d'infrastructure GPL à fort impact, qui permettront d'augmenter et de stabiliser l'approvisionnement en GPL comme combustible de cuisson. La faiblesse de l'approvisionnement et de la distribution de ces combustibles a entravé l'utilisation locale de ces gaz propres pour la cuisson, d'où la persistance



de la dépendance au bois de chauffage.

**2) Électrification** – l'objectif est de financer les besoins en électricité (microcentrales hydroélectriques ou solaires) des entreprises agroforestières, des entreprises agroalimentaires et des communautés appliquant des techniques de zéro déforestation ou avec taux de déforestation minimal dans les zones à forte déforestation.

**3) Biomasse solide propre et fourneaux de cuisson propres de haute qualité** – dans le but de financer des usines d'assemblage de fourneaux de cuisson propres de haute qualité et des usines de production de charbon de bois durable à l'échelle industrielle. Cela améliorera la disponibilité et l'utilisation de ces combustibles et technologies, réduisant ainsi la consommation de bois de chauffage pour la cuisson en RDC.

En outre, UNCDF investira dans **un réseau d'institutions financières** (IF) pouvant inclure des banques, des organismes de microfinance et d'autres intermédiaires financiers afin de réduire les risques liés à l'octroi de financements aux ménages et aux PME/grandes entreprises, leur permettant ainsi d'accéder à des services abordables et de mener à bien la transition énergétique pour réduire la déforestation.

Le programme donnera la priorité aux activités d'investissement qui intègrent systématiquement les considérations de genre dans tous les domaines d'intervention (GPL, électrification, biomasse solide propre et cuisinières propres de haute qualité). Cela inclut des stratégies ciblées telles que des réseaux de distribution de GPL desservant les ménages dirigés par des femmes, des projets d'électrification alimentant des entreprises agroforestières dirigées par des femmes et des installations communautaires telles que des écoles et des centres de santé au service des jeunes et des femmes/filles, ainsi que la production de fourneaux de haute qualité avec des tests d'utilisabilité par des femmes et des chaînes d'approvisionnement en charbon de bois durables employant des femmes à des postes de transformation qualifiés et dans la distribution du dernier kilomètre. Tous les projets doivent s'engager à respecter des objectifs minimaux en matière d'égalité des sexes, tels que définis dans les résultats attendus ci-dessous.

## **B. APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

### **(i) Objectif(s)**

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à identifier et à aider les PME, les grandes entreprises et les institutions financières à bénéficier d'investissements de la part de UNCDF.

Les candidats sélectionnés pourront bénéficier d'un montage financier sur mesure – pouvant combiner des subventions d'investissement, des prêts concessionnels ou des garanties – afin d'améliorer l'accès au capital pour les projets/entreprises du secteur de l'énergie ou les bénéficiaires finaux, notamment les ménages et les PME, conformément aux résultats visés à **la section (vii)** «



**Résultats attendus** de la réalisation des activités ». Cet accès au capital et au financement sera fourni soit indirectement par l'intermédiaire d'institutions financières, soit directement par UNCDF, en fonction des situations et circonstances spécifiques.

## (ii) Conditions requises

Pour que leur demande soit prise en considération, les candidats doivent répondre aux critères de base suivants :

- **Type d'entité** : être une entreprise privée officiellement enregistrée, y compris une PME, une société ou une institution financière (y compris un prestataire de microfinance, une banque ou un intermédiaire)
- **Éligibilité géographique** : être légalement enregistrée et exercer activement ses activités en République démocratique du Congo (RDC)
- **Nombre minimum d'années d'activité** : au moins 3 ans d'activité
- **Adéquation thématique** : Démontrer la cohérence avec au moins l'un des domaines prioritaires d'intervention tels que décrits à **la section (iv) « Domaines prioritaires d'intervention et segments cibles »**.
- **Impact potentiel** : Démontrer la contribution potentielle aux domaines d'impact énumérés au point (vi) « **Résultats attendus / Retombées de la réalisation des activités** ».
- **Égalité des sexes et inclusion sociale** : Démontrer un engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale<sup>1</sup>.
- **Absence d'implication dans des activités interdites** : ne pas être impliqué dans aucune des activités interdites énumérées à l'annexe 1.
- **Dossier complet** : Soumettre un dossier de manifestation d'intérêt (EOI) complet et conforme pour 1) les PME/entreprises ou 2) les institutions financières, conformément aux directives de candidature.
- **Conformité et transparence** : Être disposé à se soumettre à une diligence raisonnable et à partager les données pertinentes sur l'impact, et respecter les mesures de protection environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de UNCDF.

## (iii) Domaines d'intervention prioritaires et segments cibles

L'UNCDF cherche à aider les PME/entreprises et les institutions financières ayant accès à des capitaux à réduire de manière tangible la déforestation en fournissant des technologies et des combustibles alternatifs qui remplacent le recours au bois énergie. La priorité sera donnée aux entreprises opérant dans les domaines thématiques et secteurs suivants :

- 
- <sup>1</sup>Cela peut inclure, sans s'y limiter : (i) les politiques organisationnelles en matière de non-discrimination et d'égalité des chances, (ii) des preuves de la participation des femmes à la gestion et à la prise de décision, et/ou (iii) des stratégies d'inclusion explicites ciblant les femmes entrepreneurs, les entreprises dirigées par des femmes ou les coopératives de femmes.

## 1. GPL

**Cible** : projets énergétiques visant à stabiliser l'approvisionnement en GPL et à améliorer l'accès à celui-ci, grâce à des mesures de distribution et d'accessibilité financière.

### Exemples de projets éligibles :

- **Installations de production de GPL et terminaux d'importation de GPL** : le développement du secteur du GPL en RDC nécessite la mise en place d'unités **de production de GPL** (par exemple, des unités de fractionnement) ou **de terminaux d'importation** de GPL capables d'approvisionner le marché en GPL à des prix compétitifs de manière continue. Ces installations peuvent inclure des systèmes de chargement/déchargement et de stockage de GPL.
- **Centres de stockage et d'emplissage de bouteilles de GPL** : La commercialisation du GPL auprès du grand public ou des petites entreprises nécessite la mise en place de **centres de stockage et d'embouteillage**, destinés à approvisionner les zones de consommation en GPL. Ils constituent des éléments clés pour établir une chaîne logistique compétitive, sûre et fiable, capable de soutenir la commercialisation des bouteilles de GPL.  
Ces installations comprennent généralement des réservoirs de stockage en vrac, des équipements de remplissage (zones de réception, machines de contrôle et d'inspection, carrousels de remplissage avec équipements de pesage et de détection, ateliers de requalification, etc.) et des installations de chargement. Elles peuvent également inclure des camions-citernes de GPL et des camions de distribution de bouteilles.
- **Bouteilles de GPL ou réservoirs clients** : La commercialisation du GPL auprès du grand public ou des petites entreprises nécessite des flottes de bouteilles ou de petits réservoirs appartenant à l'entreprise (distributeur) chargée de la distribution de GPL. Ces flottes de bouteilles ou de réservoirs peuvent être accompagnées d'un système de marquage/suivi — codes-barres ou RFID — sur les bouteilles. Ces projets peuvent inclure des mécanismes de financement originaux (crédits carbone, préfinancement avec un partenaire bancaire, microcrédit, etc.).
- **Usines de fabrication et de reconditionnement de bouteilles** : Disposer d'une usine nationale de fabrication et de reconditionnement de bouteilles de GPL permet à un pays de réduire sa dépendance vis-à-vis des importations tout en créant des emplois locaux qualifiés dans l'industrie et la maintenance. Cela garantit également une prolongation de la durée de vie des bouteilles grâce à des contrôles rigoureux, renforçant ainsi la sécurité publique et optimisant les coûts pour l'ensemble du secteur. Ce projet peut inclure un atelier de fabrication (fabrication, assemblage, traitement, contrôle, logistique) et/ou un atelier de reconditionnement (sablage, essais, peinture, remplacement).
- **Transport et distribution de GPL** : Un marché du GPL efficace nécessite un réseau de points de distribution aussi proches que possible des clients, alimentés par une chaîne de transport efficace et adaptée. Ce projet peut inclure tout type de véhicule de transport de bouteilles ou de citernes de GPL (tricycle de livraison, fourgon, semi-remorque, camion-citerne ou conteneur de GPL) avec des systèmes de palettisation et des installations chez les distributeurs.

## 2. Électrification

**Cible :** les entreprises agroforestières ou agro-industrielles, organisées en clusters ou en zones économiques spéciales, qui cherchent à passer à un approvisionnement en électricité plus stable et plus propre grâce à des microcentrales hydroélectriques ou solaires.

### Exemples de types de projets éligibles :

- **Électrification d'entreprises agroforestières/agroalimentaires existantes situées dans des ZES/parcs industriels :** par exemple, séchage, broyage, conservation (entreposage frigorifique), approvisionnement en eau et autres processus de transformation devant être électrifiés par l'énergie solaire ou micro-hydroélectrique.
- **Électrification de nouvelles entreprises agroforestières et agroalimentaires situées dans des ZES/parcs industriels :** par exemple, le séchage, la mouture, la conservation (entreposage frigorifique), l'approvisionnement en eau et d'autres processus de transformation qui seront regroupés et alimentés par des systèmes solaires ou micro-hydroélectriques.
- **Petits réseaux ruraux et urbains alimentant des projets commerciaux et industriels qui soutiennent les entreprises agroforestières/agroalimentaires :** incluant ce qui précède et desservant, si possible, les communautés et les entreprises environnantes.
- **Projets solaires communautaires dans les zones PIREDD :** viser à électrifier les foyers ou les équipements collectifs (écoles, dispensaires, etc.) grâce aux recettes issues des paiements pour services environnementaux (PSE). Cela peut inclure, sans s'y limiter, des modèles d'énergie en tant que service.

## 3. Foyers améliorés de haute qualité et charbon de bois durable

**Objectif :** développer des usines et des sites d'assemblage afin d'augmenter l'offre de cuisinières améliorées de haut niveau et de charbon de bois durable. Les cuisinières améliorées de haute qualité correspondent au niveau 3 ou supérieur du cadre à plusieurs niveaux de l'ESMAP.<sup>2</sup>

### Exemples de types de projets éligibles :

- **Création d'installations, d'usines ou de sites d'assemblage pour la production de cuisinières améliorées de haute qualité :** cela peut concerner des fabricants locaux de cuisinières propres ou d'autres types d'entreprises (y compris des entreprises du secteur de l'énergie) cherchant à élargir leur offre de cuisinières améliorées de haute qualité.
- **Électrification de la production de cuisinières de haute qualité :** similaire aux activités d'électrification mentionnées ci-dessus, avec un accent particulier sur la création de parcs industriels pour la production de cuisinières et/ou de charbon de bois durable utilisant l'énergie solaire ou la micro-hydroélectricité.

<sup>2</sup> Cadre à plusieurs niveaux de la Banque mondiale. <https://mecs.org.uk/wp-content/uploads/2020/12/The-State-of-Access-to-Modern-Energy-Cooking-Services.pdf>



- **Installations de production durable de charbon de bois** : y compris les investissements dans des fours et autres équipements visant à améliorer l'efficacité de la production de charbon de bois.

#### 4. Institutions financières et intermédiaires financiers

**Cible** : Outre le soutien direct aux projets énergétiques, UNCDF apportera son soutien aux institutions financières et aux intermédiaires basés en RDC afin de leur permettre d'accorder des prêts aux PME, aux entreprises et aux ménages, dans le but d'améliorer l'adoption, l'utilisation et/ou la vente et la distribution de ces technologies et combustibles propres.

##### Exemples de types de projets éligibles :

- **Lignes de crédit accordées à des institutions de microfinance ou à des institutions financières** afin de cibler les prêts aux PME et aux ménages pour la vente, la distribution ou l'achat (adoption) de kits GPL, de fourneaux améliorés de haut niveau et/ou d'équipements de transformation agricole, y compris les équipements de transition énergétique.
- **Garanties** : veuillez noter que ce programme propose des garanties de portefeuille et des garanties sur des transactions spécifiques.

#### (iv) Durée / Échéance

La durée du soutien **peut varier de 2 à 5 ans**, en fonction du type de projet et du mécanisme de financement proposé. Des durées plus longues peuvent être envisagées pour les projets à forte intensité capitalistique ou les projets d'infrastructure dont les délais de récupération sont plus longs.

#### (v) Budget

Les candidats peuvent solliciter un soutien allant de **500 000 à 10 millions de dollars américains**. Le ou les instruments financiers pour la demande de financement et le montant seront adaptés au stade de croissance du candidat, à son modèle d'affaires, aux cofinanciers potentiels et à l'impact prévu par les spécialistes en investissement de UNCDF, en concertation avec le candidat.

#### A. **Soutien financier** : UNCDF propose les instruments financiers suivants dans le cadre de ce projet :

- **Subventions d'investissement remboursables ou non remboursables** – veuillez noter que les subventions peuvent n'être accordées qu'en complément de prêts ou de garanties. Elles peuvent prendre la forme de subventions pour des études de faisabilité ou de subventions de fonds de roulement, et leur octroi sera déterminé par UNCDF. Par conséquent, les candidats ne peuvent pas solliciter de subventions à titre autonome dans le cadre de cet AMI.
- **Dette concessionnelle** – Destinée aux PME/entreprises disposant de sources de revenus stables ou en croissance et d'une capacité avérée à rembourser leur dette. Une dette concessionnelle sous forme de lignes de crédit sera également mise à la disposition des institutions financières éligibles qui souhaitent rétrocéder des prêts aux ménages ou aux PME (utilisateurs finaux).



- **Garanties** – Des garanties spécifiques à un portefeuille ou à une transaction peuvent être accordées aux PME/grandes entreprises ou aux institutions financières.

## (vi) Résultats attendus / Retombées de la réalisation des activités

UNCDF vise à soutenir des projets énergétiques dont les activités proposées présentent un fort potentiel de générer des résultats environnementaux, économiques et sociaux mesurables, alignés sur les objectifs de réduction de la déforestation. Les entités financées sont censées produire un ou plusieurs des résultats clés suivants à l'issue de leurs activités :

- **Réduire l'utilisation de combustibles ligneux non durables dans les zones urbaines ciblées** : augmentation de l'offre et amélioration de l'accessibilité financière des technologies d'énergie propre (foyers améliorés, kits GPL) et des combustibles (GPL, charbon de bois durable) pour les ménages et les petites entreprises.
- **Baisse des taux de déforestation et atténuation des GES** : réductions vérifiées des émissions de gaz à effet de serre dues à la diminution de la déforestation, grâce à la réduction de la consommation de bois de chauffage. Ces impacts seront mesurés en tonnes de CO<sub>2</sub>e évitées et en pourcentage de réduction de la déforestation liée à l'utilisation de bois de chauffage pour la cuisson dans les zones urbaines.
- **Mobilisation de capitaux et soutien au réseau d'institutions financières** : Attraction d'investissements privés et de cofinancements, parallèlement à un meilleur accès au capital pour un réseau d'institutions financières et d'intermédiaires susceptibles d'améliorer l'octroi de prêts aux PME locales et aux utilisateurs finaux.
- **Égalité des sexes et autonomisation économique des femmes** : Encourager les femmes, les jeunes et les populations autochtones à occuper des postes de décision et de gestion, ainsi qu'à bénéficier de niveaux de revenus équitables.
- **Création d'emplois le long des chaînes de valeur énergétique** : Soutien à la création d'emplois directs et indirects, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les populations autochtones.

Ces résultats seront suivis à l'aide d'indicateurs personnalisés au niveau du programme, avec des données ventilées par sexe obligatoires pour tous les indicateurs pertinents, comme indiqué dans le cadre de résultats, la mesure des avantages connexes et les rapports de performance basés sur des jalons. Des mécanismes de suivi et de vérification numériques seront encouragés en fonction du type de projet et des technologies disponibles.

## (vii) Rôle de UNCDF

À l'issue de l'examen des candidatures reçues dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, les candidats éligibles présélectionnés feront l'objet d'une évaluation approfondie par UNCDF. La décision finale d'approuver ou de rejeter la candidature sera prise à l'issue de cette évaluation. Si la



candidature est définitivement approuvée, UNCDF procédera au financement des projets sélectionnés. Le financement pourra prendre la forme d'une dette concessionnelle , qui, dans certains cas, pourra être complétée par des subventions d'investissement remboursables ou non remboursables. La réduction des risques pourra prendre la forme de garanties.

**UNCDF :**

- **Diriger le processus d'investissement**, y compris la recherche, la sélection et la diligence raisonnable des candidats sur la base des critères d'éligibilité et d'évaluation décrits dans la section C ci-dessous. Sous réserve des approbations internes, UNCDF fournira un financement sous forme de dette concessionnelle ou de garanties, ou une réduction des risques sous forme de garanties, qui, dans certains cas, sera complétée par des subventions d'investissement remboursables ou non remboursables (selon le cas) au candidat sélectionné
- **Gérer le déploiement des fonds** conformément aux **conditions préalables et postérieures** convenues au préalable, telles que décrites dans l'accord de facilité conclu avec l'entité bénéficiaire sélectionnée. Dans le cas d'instruments de liquidité, les décaissements pourront être effectués par tranches, en fonction de la réalisation des étapes clés et de la vérification des performances.
- **Assurer un suivi post-déploiement**, y compris le suivi des performances et l'établissement de rapports, afin de garantir l'utilisation efficace des fonds et la réalisation de l'impact de développement escompté.
- **Faciliter la mise en place d'un écosystème**, en identifiant les opportunités de cofinancement, en mobilisant des partenaires stratégiques et en soutenant le dialogue politique afin de renforcer l'environnement propice aux projets énergétiques qui réduisent la déforestation en RDC.

## C. ÉVALUATION ET SÉLECTION DES CANDIDATS

L'évaluation et la sélection des entreprises bénéficiaires d'investissements se dérouleront conformément aux procédures opérationnelles standard (SOP) de UNCDF relatives aux opérations d'investissement, et comprendront les étapes clés suivantes :

- (i) **Présélection** : À l'issue d'une première sélection automatisée, UNCDF vérifiera l'éligibilité de base de chaque candidat et procédera à une évaluation préliminaire de sa candidature sur la base des informations fournies dans le formulaire de candidature **pour A) les PME/entreprises ou pour B) les institutions financières**. Cela inclut un examen des données financières, des capacités de gestion et de l'adéquation avec les objectifs du projet. Chaque candidature sera notée selon des critères prédéfinis, ce qui permettra d'établir une liste restreinte de candidats recommandés pour une évaluation plus approfondie.

### A) Formulaire de candidature pour les PME/entreprises

Critères d'évaluation	Max. Points	Modèle requis (pièces justificatives)
<p><b>1. Alignement avec les objectifs de UNCDF/du projet</b> - Évaluer dans quelle mesure l'intervention proposée s'aligne sur les priorités fondamentales de UNCDF et du programme « Énergie durable 2 », notamment la réduction de la déforestation et la transition énergétique.</p>	20	<p><b>Modèle de candidature dûment rempli</b> précisant :</p> <p>L'utilisation prévue des fonds, l'adéquation de l'activité avec les domaines prioritaires énumérés dans l'appel à manifestation d'intérêt (<i>iv. Domaines d'intervention prioritaires et segments cibles</i>), ainsi que la présentation des résultats attendus et de la pertinence stratégique.</p> <p>Démonstrations du produit, y compris des liens vers des démos, l'accès à la plateforme et des images.</p>
<p><b>2. Impact environnemental et social potentiel</b> – Évaluer dans quelle mesure le projet générera des avantages environnementaux et sociaux mesurables – par exemple, réduction des GES, réduction de la déforestation, création d'emplois – et s'aligne sur les normes de sauvegarde.</p>	20	<p><b>Modèle de candidature rempli</b></p> <p><b>Fiche de travail 5 – Indicateurs clés illustrant l'impact environnemental et social, comprenant les indicateurs suivants :</b></p> <p>Tonnes de GES évitées/réduites</p> <p>Nombre d'emplois créés, ventilé par sexe, jeunes et populations autochtones</p> <p>Nombre de bénéficiaires profitant de l'investissement énergétique, ventilé par sexe, jeunes et populations autochtones</p>

<p><b>3. Développement du marché, modèle économique et durabilité</b>  – Évaluation de la solidité, de l'évolutivité et de la durabilité du modèle économique proposé, ainsi que de la durabilité de l'idée d'entreprise, de ses pratiques et de sa capacité à induire des changements transformateurs au sein de son secteur d'activité.</p>	<p>20</p>	<p><b>Modèle de candidature rempli pour les PME/entreprises</b>, comprenant la structure financière de la solution, son évolutivité et la durabilité proposée avec le financement de UNCDF :</p> <p><b>Feuille de calcul 00 – Informations relatives à la candidature</b>, couvrant l'impact attendu, la proposition commerciale et la durabilité.</p> <p><b>Feuille de calcul 0 – Données financières de base</b>, couvrant les performances historiques.</p> <p><b>Feuille de calcul 1 – Capitaux levés</b>, présentant le récapitulatif de la capitalisation.</p> <p><b>Feuille de calcul 2 – Capital prévu</b></p> <p><b>Feuille de calcul 3 – Personnel</b>, indiquant la capacité de gestion et opérationnelle de l'entreprise.</p> <p><b>Fiche 4 – Égalité des sexes et inclusion</b></p>
<p><b>4. Additionnalité et effet de levier financiers</b> – Évaluer dans quelle mesure le financement de UNCDF est essentiel pour catalyser l'intervention proposée, son potentiel à stimuler un développement plus large du marché ou le renforcement de l'écosystème, et la capacité du projet à attirer des capitaux publics ou privés supplémentaires.</p>	<p>20</p>	<p><b>Modèle de candidature rempli</b></p> <p><b>Fiche 00 – Informations relatives à la demande</b>, présentant en détail une stratégie de financement claire, une analyse des lacunes du marché et des éléments attestant d'un accès limité aux capitaux commerciaux. La demande doit également expliquer en quoi le financement proposé contribuera au développement global du marché et au renforcement de l'écosystème.</p> <p><b>Fiche 0 – Données financières de base</b>, couvrant les performances historiques.</p> <p><b>Fiche de travail 2 – Capital prévu</b>, présentant un résumé des bailleurs de fonds/investisseurs actuels et potentiels.</p>
<p><b>5. Égalité des sexes, inclusion et engagement communautaire</b> – Évaluer l'intégration des questions de genre, de la jeunesse, des peuples autochtones et des communautés marginalisées dans la conception du projet, le partage des bénéfices et la gouvernance.</p>	<p>5</p>	<p><b>Modèle de candidature rempli</b></p> <p><b>Fiche de travail 00 – Informations relatives à la candidature</b>, détaillant la stratégie d'inclusion et les indicateurs d'inclusion passés/prévus, les preuves de consultations (le cas échéant) et les politiques de l'entreprise en matière d'inclusion</p> <p><b>Fiche de travail 4 – Égalité des sexes et inclusion</b>, recueillant des informations spécifiques liées au genre et à l'inclusion, y compris la politique de l'entreprise en matière de genre, de diversité et d'inclusion, la répartition du personnel par sexe, les indicateurs ventilés par sexe</p>

<p><b>6. Capacité institutionnelle et état de préparation –</b> Évaluer la capacité opérationnelle, managériale et technique du candidat à mettre en œuvre le projet sur la base de son expérience antérieure, des capacités de l'équipe et de la structure de gouvernance.</p>	<p><b>10</b></p>	<p><b>Modèle de candidature rempli</b> <b>Fiche 00 – Informations relatives à la candidature</b>, détaillant les capacités institutionnelles actuelles et requises de l'entreprise pour le projet. <b>Fiche 3 – Personnel</b>, indiquant les capacités actuelles de l'entreprise en matière de gestion et d'exploitation. Joindre les pièces jointes à la candidature en ligne : CV et/ou biographies des principaux membres du personnel, organigramme et rapports externes (si disponibles) CV et/ou biographies des principaux membres du personnel, organigramme et rapports externes (si disponibles)</p>
<p><b>7. Suivi et mesure des résultats –</b> L'évaluation portera sur la capacité du candidat à suivre, évaluer et rendre compte des résultats à l'aide d'indicateurs fiables et ventilés, conformes aux directives de UNCDF et au cadre du projet.</p>	<p><b>5</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Modèle de candidature rempli</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fiche de travail 00 – Informations relatives à la candidature</b> détaillant les stratégies et méthodologies proposées en matière de mise en œuvre, de suivi et de rapportage.</li> <li>• <b>Fiche 5 – Indicateurs clés illustrant l'impact environnemental et social, y compris les indicateurs suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnes de GES évitées/réduites</li> <li>• Nombre d'emplois créés, ventilé par sexe, par jeunes et par populations autochtones</li> <li>• Nombre de bénéficiaires profitant de l'investissement énergétique, ventilé par sexe, jeunes et populations autochtones</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

## B) Demande pour les institutions financières

Critères d'évaluation	Max. Points	Modèle requis (pièces justificatives)
<p><b>1. Solidité financière et performance</b></p>	<p>20</p>	<p><b>Modèle de demande dûment rempli</b>, comprenant : <b>les états financiers annuels</b> des trois derniers exercices clos (par exemple, les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 lorsque l'exercice 2025 est déjà clos), ainsi que les derniers comptes de gestion si l'exercice 2025 n'est pas encore finalisé <b>États financiers non audités depuis le début de l'exercice</b> (comptes intermédiaires les plus récents)</p>

		<p><b>Fiche de travail 0 – Données financières de base :</b> données relatives au portefeuille, notamment la taille et la composition totales du portefeuille de prêts, le portefeuille à risque (PAR30), le taux de prêts non performants (NPL), l'adéquation des fonds propres et la répartition sectorielle</p> <p><b>Feuille de calcul 1 – Capitaux propres :</b> structure de l'actionnariat, base de capital et viabilité institutionnelle</p> <p><b>Fiche 2 – Endettement :</b> sources de financement actuelles et futures, lignes de crédit existantes et utilisation prévue du financement de UNCDF (type d'instrument, volume prévu et conditions de rétrocession)</p> <p><b>Statut réglementaire :</b> preuve d'une licence d'exploitation valide délivrée par la Banque centrale du Congo (BCC)</p>
<p><b>2. Capacité institutionnelle</b></p>	<p>20</p>	<p><b>Modèle de candidature dûment rempli,</b> comprenant :</p> <p><b>Fiche 00 – Informations relatives à la demande :</b> détaillant la structure de gouvernance, l'expérience de l'équipe de direction et la capacité opérationnelle de l'institution</p> <p><b>Fiche 1 – Capitaux propres :</b> structure de propriété et composition de l'actionnariat</p> <p><b>Joindre les pièces jointes à la candidature en ligne :</b> CV et/ou biographies des principaux membres de la direction, organigramme et toute information réglementaire accessible au public (le cas échéant)</p>
<p><b>3. Intérêt stratégique et adéquation sectorielle</b></p>	<p>20</p>	<p><b>Modèle de candidature dûment rempli,</b> comprenant :</p> <p><b>Fiche de travail 00 – Informations relatives à la candidature :</b> description des activités de prêt existantes ou prévues dans le secteur de l'énergie propre ou de la cuisson propre, y compris les segments de clientèle cibles, les montants des prêts et les conditions de prêt</p> <p><b>Utilisation proposée du financement de UNCDF :</b> type d'instrument demandé (ligne de crédit et/ou garantie), volume prévu, conditions de rétrocession aux bénéficiaires finaux (ménages et/ou PME) et nombre prévu de bénéficiaires atteints</p> <p><b>Fiche 3 – Client :</b> profil du client, segments</p>

		d'emprunteurs cibles et preuves de prêts antérieurs ou prévus dans les secteurs de l'énergie propre, du GPL, des cuisinières améliorées ou des secteurs connexes
<b>4. Sensibilisation et couverture du marché</b>	20	<p><b>Modèle de demande dûment rempli</b>, comprenant :</p> <p><b>Fiche 00 – Informations relatives à la demande :</b> description de la couverture géographique et du réseau de distribution, y compris les agences, les agents et les canaux numériques</p> <p><b>Fiche de travail 3 – Client :</b> nombre total d'emprunteurs actifs, ventilé par zone géographique, sexe et segment de clientèle ; nombre d'emprunteurs dans les zones prioritaires (Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani)</p> <p><b>Approche en matière d'égalité des sexes et d'inclusion :</b> part des femmes emprunteuses dans le portefeuille actuel et stratégies prévues pour atteindre les ménages dirigés par des femmes et les entreprises dirigées par des femmes</p>
<b>5. Solidité du pipeline</b>	20	<p><b>Modèle de candidature rempli</b> comprenant :</p> <p><b>Fiche de travail 00 – Informations relatives aux demandes :</b> description des emprunteurs dans le secteur des énergies propres déjà identifiés ou en cours de sélection, y compris le nombre estimé de prêts, le montant moyen des prêts et les bénéficiaires finaux visés (ménages et/ou PME)</p> <p><b>Fiche de travail 3 – Client :</b> preuves de la demande de prêts en faveur des énergies propres de la part de clients existants ou potentiels, avec une indication de l'état d'avancement des produits (par exemple, produit de prêt vert en cours de développement ou déjà déployé)</p> <p><b>Lettre d'intention ou d'engagement :</b> signée par un représentant autorisé confirmant l'engagement de l'institution à déployer le financement demandé au profit des bénéficiaires finaux du secteur de l'énergie propre pendant la durée du programme</p>

(ii) **Pré-évaluation :** les candidats présélectionnés feront l'objet d'une évaluation plus approfondie qui sera examinée par le Comité d'investissement de pré-évaluation (PIC) de UNCDF. Une note de pré-



évaluation sera rédigée et soumise au PIC, résumant l'adéquation stratégique du candidat, sa capacité institutionnelle, sa préparation financière et l'impact prévu. Le PIC examinera la note et rendra une décision « Go/No-Go » afin de déterminer si le candidat passe à la phase de diligence raisonnable complète.

- (iii) **Diligence raisonnable et structuration** : Les candidats approuvés par le PIC passeront à une procédure complète de diligence raisonnable. Cette phase comprendra des demandes d'informations exhaustives, une modélisation financière et des évaluations virtuelles ou sur site. UNCDF évaluera les risques environnementaux et sociaux (ECS) et la conformité en matière d'intégrité, réalisera de brefs audits sur l'égalité des sexes, effectuera des vérifications KYC (Know Your Customer) et AML/CFT (Anti-Money Laundering/ Countering the Financing of Terrorism), et finalisera les documents d'investissement clés à soumettre au Comité d'impact sur les investissements et les décaissements (IDIC) de UNCDF.
- (iv) **Décision d'investissement – Comité d'impact sur les investissements et les décaissements (IDIC)** : Une fois la diligence raisonnable achevée, le dossier d'investissement final sera soumis à l'IDIC pour examen et prise de décision.
- (v) **Finalisation de l'accord de clôture et décaissement** : après l'approbation de l'IDIC, l'UNCDF finalisera les accords juridiques avec l'entité bénéficiaire et s'assurera que toutes les étapes préalables au décaissement et/ou les conditions suspensives (CP) sont remplies. Le décaissement des fonds aura alors lieu – soit en une seule fois, soit par tranches – en fonction de la réalisation des étapes convenues, de la vérification de la conformité et de l'approbation via le processus de décaissement de l'UNCDF.



## D. DÉTAILS DE LA DEMANDE

### Structure de la candidature

Pour que leur manifestation d'intérêt soit prise en compte, les candidats doivent remplir et soumettre le modèle de candidature

a) **Pour les PME/entreprises, y compris les feuilles de calcul suivantes :**

- Fiche de travail « 00. Demande d'informations sur la candidature »
- Fiche de travail « 0. Données financières de base »
- Feuille de calcul « 1. Capitaux levés
- Feuille de calcul « 2. Capital prévu »
- Fiche de travail « 3. Personnel »
- Feuille de calcul « 4. Égalité des sexes et inclusion »
- Fiche de travail « 5. Indicateurs clés »

b) **Pour les institutions financières, comprenant les fiches suivantes :**

- Feuille de calcul « 00. Demande d'informations pour la candidature »
- Fiche « 0. Données financières de base »
- Fiche « 1. Capitaux propres »
- Feuille de calcul « 2. Dette »
- Feuille de calcul « 3. Client »

***N.B. : Vous ne pourrez peut-être pas passer à l'étape suivante du processus de financement si tous les onglets de ce fichier Excel de demande ne sont pas remplis.***

Les candidats sont tenus de respecter et de prendre connaissance des informations suivantes régissant le processus de candidature :

<b>Langue de la demande et de tous les documents justificatifs</b>	<i>Français</i>
<b>Date limite de dépôt des candidatures</b>	<i>Date : 15/05/2026 pour la cohorte 1 15 juin 2026 pour la promotion 2. 15/07/2026 pour la cohorte 3. 15/08/2026 pour la cohorte 4.</i>  <i>Les candidatures seront évaluées et présélectionnées par ordre de cohorte, jusqu'à épuisement des fonds alloués.</i>

	<i>Consultez la plateforme de candidature pour connaître tout changement concernant les dates limites.</i>	
<b>Mode de soumission des candidatures</b>	<i>Soumission s'effectuée par voie électronique via la plateforme de manifestation d'intérêt de l'UNCDF.</i>	
<b>Date et heure de la réunion préalable à la candidature / séance de questions-réponses entre UNCDF et les candidats potentiels</b>	<i>Session 1</i>	<i>Session 2</i>
	<i>Date : 21/04/2026 et  Heure : 15 h (heure d'Afrique de l'Ouest)</i>	<i>Date : 24/04/2026  Heure : 15 h 00 (heure de l'Afrique de l'Ouest)</i>
<b>Soumission des questions</b>	<i>Veillez soumettre vos questions directement sur la plateforme de candidature.</i>	
<b>Période de validité de la demande</b>	<i>180 jours à compter de la date de la demande de soumission dans Quantum+.</i>	

<b>Type de contrat à signer avec le candidat retenu</b>	<i>Conditions générales du ou des contrats de prêt, du ou des contrats de garantie et/ou du ou des contrats de subvention, le cas échéant, - collectivement appelés « contrats de facilité »</i>
<b>Nombre de candidats qui seront sélectionnés et se verront attribuer un accord (en fonction du niveau de maturité de l'investissement et du potentiel de la solution de proposée).</b>	<i>En fonction du nombre de candidatures reçues et de leur qualité</i>
<b>Durée prévue de la convention</b>	<i>2 à 5 ans, avec possibilité de prolongation pour les projets de grande envergure et les projets d'infrastructure</i>

***\*Tous les candidats potentiels sont invités à consulter régulièrement le site de l'annonce pour***

***vérifier tout changement concernant l'appel à manifestation d'intérêt, en particulier les prolongations de délai.***





## Annexe 1. Liste des activités interdites

UNCDF ne financera aucune activité, production, utilisation, distribution, activité commerciale ou échange impliquant :

- des opérations menées dans des zones protégées ou préservées au niveau national ou international (par exemple, les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, les zones humides Ramsar).
- Les activités menées dans des zones à haute valeur de conservation (HCV), des forêts à fort stock de carbone (HCS) ou des habitats naturels critiques qui entraînent leur destruction, une dégradation importante ou leur conversion.
- Les activités agricoles ou de développement à grande échelle sur les tourbières, quelle que soit leur profondeur.
- L'utilisation du feu pour le défrichage des forêts ou des terres.
- L'exploitation forestière commerciale dans les forêts tropicales humides primaires.
- La production ou le commerce de bois ou de produits forestiers non issus de sources durables, ou provenant de terres qui étaient couvertes de forêt après 2020 (conformément à l'EUDR).
- La culture, la transformation ou la fabrication de biocarburants provenant de terres HCV/HCS, de zones récemment déboisées, de zones soumises à un stress hydrique élevé, ou de biocarburants entrant en concurrence directe avec la production alimentaire.
- Récolte ou commerce d'espèces d'arbres protégées au titre des annexes I et II de la CITES.
- L'utilisation de la pêche à l'explosif ou au filet dérivant avec des filets de plus de 2,5 km, ou d'autres pratiques de pêche non durables (pêche au chalut de fond en haute mer, explosifs, cyanure).
- La production, la fabrication ou le commerce de fourrure, de laine angora ou de cuir exotique.
- La production ou les activités impliquant des formes nuisibles ou abusives de travail forcé ou de travail des enfants (telles que définies par les normes fondamentales de l'OIT).
- Les opérations privant les personnes de leurs droits et libertés, ou violant les droits de l'homme, y compris les droits des peuples autochtones et des communautés locales au consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).
- Empiètement sur les terres autochtones sans consentement.
- La production ou le commerce de produits pharmaceutiques, de pesticides/herbicides, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de PCB ou d'autres substances faisant l'objet d'interdictions ou d'éliminations progressives au niveau international (par exemple, les pesticides de classe 1A/1B de l'OMS, les conventions de Stockholm et de Rotterdam).
- Commerce transfrontalier de déchets et de produits dérivés, sauf s'il est conforme à la Convention de Bâle.
- Produits chimiques dangereux ou produits pétroliers.
- Production ou commerce de fibres d'amiante non liées.
- Production ou commerce de matières radioactives (à l'exception d'utilisations limitées à des fins médicales ou de contrôle de la qualité).
- L'élevage intensif dans lequel les animaux sont entièrement élevés dans des parcs d'engraissement ou des systèmes confinés.
- Systèmes de production utilisant des cages pour poules pondeuses ou des systèmes d'élevage en cage pour le bétail (par exemple, cages de gestation/mise bas pour les truies).
- Production ou commerce de tout produit ou activité jugé illégal en vertu des lois ou réglementations du



pays d'accueil, ou des conventions et accords internationaux, ou soumis à des interdictions internationales.

- La production ou le commerce d'armes et de munitions.
- La production ou le commerce de boissons alcoolisées (à l'exception de la bière et du vin).
- La production ou le commerce de tabac.
- Jeux d'argent, casinos ou entreprises équivalentes.
- La production, le commerce, le stockage ou le transport de produits chimiques dangereux, ou l'utilisation à l'échelle commerciale de produits chimiques dangereux. Les produits chimiques dangereux comprennent l'essence, le kérosène et d'autres produits pétroliers (à l'exclusion du gaz de pétrole liquéfié et d'autres gaz utilisés pour le nettoyage intensif des appareils de cuisson domestiques).
- Production ou activités empiétant sur les terres détenues, ou faisant l'objet d'une revendication en cours d'arbitrage, par des peuples autochtones, sans le consentement pleinement documenté de ces peuples.
- La pornographie ou la prostitution.
- Les médias racistes et antidémocratique.